

2022/047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

03 août 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 29 juillet 2022
En exercice..... 15 Date d'affichage : 29 juillet 2022
Qui ont pris part à la délibération..... 14

L'an deux mil vingt-deux et le trois août à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances conformément à l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Présents : Marc DINI, Emmanuel DJAKOVIC, François BERGNA, Sylvie CAGINICOLAU, Hélène CASTA, Philippe VUILQUE, Sylvie MATHIEU, Anne-Marie MONTANO

Absents :

Absent (s) excusé (s) : Christine SANTUCCI, Emilie VALETTE, Steve PREVOST, Serge MEOLA, Patrick DOULIERY, Khaled BENFERHAT,

Procurations : C.SANTUCCI à F.BERGNA, E.VALETTE à M.DINI, S.MEOLA à S.CAGINICOLAU, P.DOULIERY à E.DJAKOVIC, K.BENFERHAT à S.MATHIEU,

Sylvie CAGINICOLAU a été désignée secrétaire de séance.

Numéro	OBJET
2022/047	Convention de l'accueil de loisirs pour les enfants des communes voisines

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans un but de faciliter l'accès à l'accueil de loisirs des enfants des communes voisines de Saint-Etienne-les-Orgues, celle-ci s'engage à faire bénéficier aux familles des enfants à partir de 4 ans, le même mode de calcul (quotient familial) que les Stéphanois.

En contrepartie, la commune adhérente s'engage à verser la somme de 12 euros par journée de présence pour chaque enfant inscrit.

Ce tarif pourra être réactualisé en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
A l'unanimité

- ❖ **APPROUVE** le nouveau tarif proposé,
- ❖ **FIXE** le nouveau tarif proposé à 12 euros,
- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ce tarif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Patricia PAUL

